

## **Journée mondiale du livre et du droit d'auteur : Le Canada doit dès maintenant lancer l'évaluation des impacts de sa loi sur le droit d'auteur**

**Montréal, le 22 avril 2016** – En cette veille de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) demande au Gouvernement du Canada de lancer dès maintenant le chantier de l'évaluation de la loi canadienne sur le droit d'auteur, adoptée en novembre 2012. L'article 92 de la *Loi sur le droit d'auteur* prévoit l'examen de son application par un comité du Sénat et la Chambre des communes cinq ans après son adoption, soit dans 19 mois, un délai judiciaire pour soupeser les impacts désastreux de cette loi.

Au moment de l'étude de cette nouvelle loi aux Communes et au Sénat en 2012, les éditeurs québécois et franco-canadiens, ainsi que de nombreuses associations internationales, se sont mobilisés pour limiter l'adoption d'une quarantaine de nouvelles exceptions et, plus particulièrement, pour exclure l'exception d'utilisation équitable à des fins d'éducation. Tous ont mis en garde le gouvernement canadien contre les impacts d'une telle mesure sur le milieu de l'édition scolaire. En privant ces éditeurs des revenus indispensables au maintien de leur capacité à soutenir la création de contenus canadiens originaux et l'innovation pédagogique, c'est la qualité des programmes d'éducation au Canada qui serait directement touchée. Selon les plus récentes évaluations, l'exception d'utilisation équitable à des fins d'éducation était déjà responsable à elle seule de pertes de 30 millions \$/an pour la reproduction d'extraits d'œuvres, sans compter la baisse des ventes, les pertes d'emploi et la fermeture de maisons d'édition. De 2013 à 2015, l'empreinte économique (contribution au PIB) des seuls éditeurs scolaires, techniques et scientifiques passait de 740 à 640 millions \$ et de 7650 à 6400 emplois directs.

Il devient donc impérieux que le nouveau Gouvernement du Canada et les ministères concernés amorcent l'évaluation des impacts de cette loi. Le 23 avril 2016 ne peut pas être qu'un moment de réjouissance chez nous considérant avec quelle liberté désormais le droit d'auteur est traité. En cette Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, célébrons le livre, certes, mais sauvons le droit d'auteur.

### **À propos de l'ANEL**

Créée en 1992 et regroupant une centaine de maisons d'édition littéraire, culturelle, générale et scolaire de langue française, l'Association nationale des éditeurs de livres encourage le développement d'une édition nationale et favorise sa promotion et sa diffusion. Elle prône la liberté d'expression, le respect du droit d'auteur et l'accès universel au livre comme soutien à la connaissance et outil d'apprentissage. L'ANEL est l'organisme de représentation de l'édition de langue française dans le milieu culturel et auprès des instances politiques.